

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 161

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

L'Escapade – Espace Amitié

Annule et remplace la décision municipale 2023-160

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant que l'INSEE a situé l'inflation à 5,2% en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2022,

Considérant que la baisse des dotations de l'Etat amorcée depuis une dizaine d'années grève les marges de manœuvre budgétaires communales,

Considérant que le contexte économique actuel est difficile tant pour les collectivités que pour la population,

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir un service public de qualité,

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas répercuter de manière proportionnelle sur les ménages les conséquences de cette inflation, et de préserver le pouvoir d'achat des Nocéens déjà durement impacté,

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 2,5%, correspondant à la moitié de l'inflation, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire, de l'enfance, de la jeunesse, des études surveillées, de la piscine municipale et des séances de Ciné Relax au cinéma La Fauvette, ne feront l'objet d'aucune revalorisation cette année.

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de l'Escapade – Espace Amitié seront les suivants, applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024 :

Certifié exécutoire

Acte publié le 01 / 06 / 2023
1/2

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230530-DM-DGS-2023161-AR
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

L'ESCAPADE – ESPACE AMITIE

Prestation	Tarif
Adhésion (commune)	20,50 €
Adhésion (hors commune)	31,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'aquagym (commune)	51,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'aquagym (hors commune)	72,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'aquagym (commune)	76,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'aquagym (hors commune)	108,00 €
Danse de salon (commune)	25,60 €
Danse de salon (hors commune)	36,00 €
Danse thérapie (commune)	25,60 €
Danse thérapie (hors commune)	36,00 €
Accès piscine municipale sur créneaux dédiés	15,00 €
Sortie organisée par L'Escapade – Espace Amitié	Coût payé par la commune par personne (transport, billet d'entrée...)
Forfait administratif lié à l'organisation des sorties	1,00 € par sortie

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 30 mai 2023.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 01 / 06 / 2023

2/2

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230530-DM-DGS-2023161-AR
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023